



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de celui de la séance extraordinaire du 29 juin 2021 sont adoptés comme rédigés, avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3. Correspondance**

- De monsieur Jacques Demers, Président de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), nous remerciant d'avoir choisi de joindre la FQM et nous transmet notre attestation d'adhésion pour l'année 2021-2022.
- De monsieur Martin Paré, directeur, du ministère de la Culture et des Communications, nous informant que les MRC ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 pour adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. De plus, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit que les municipalités devront se doter avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Il nous informe également que les municipalités doivent se doter avant le 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un règlement de démolition conforme à la Loi. Aussi, afin de prévenir la démolition d'immeubles présentant un intérêt patrimonial, une mesure transitoire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 prévoit que les municipalités doivent transmettre un avis à la ministre de leur intention d'autoriser la démolition de tout immeuble construit avant 1940.
- De monsieur Gabriel Des Rosiers, MD, directeur médical régional adjoint des services préhospitaliers d'urgence, nous informant du début de projet de constat de décès à distance. Ce projet sera déployé en tant que projet pilote sur le territoire des villes de Trois-Rivières et de Victoriaville.
- De monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des affaires autochtones, nous remerciant pour le soutien énoncé dans notre résolution à l'égard des communautés autochtones touchées par ce triste événement de découverte d'enfants autochtones en Colombie-Britannique.
- De madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, nous rappelant l'importance d'avoir bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques dans les différents édifices municipaux et les espaces publics.

### **4. Information sur les dossiers en cours**

#### **Commission municipale, audits de conformité**

Madame Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA, nous informe qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la Commission municipale, la commission procédera à deux missions d'audits de conformité qui porteront respectivement sur budget 2021 ainsi que sur le programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

#### **Ministère des Transports du Québec (MTQ), accusé réception**

Madame Marie-Ève Turner, ingénieure du MTQ, nous informe qu'elle a pris connaissance de notre lettre datée du 5 mai dernier ainsi que de la résolution numéro 2021-05-09 relative à la prise en charge des coûts reliés à l'entretien et à la reconstruction de la structure P-01586 située sur le rang Sainte-Marguerite et que des résultats nous seront acheminés dans les plus brefs délais suite à leur analyse.

#### **Bibliothèque et Archives nationales du Québec, approbation de notre calendrier de conservation**

Monsieur Martin Lavoie, directeur de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, nous informe que la demande d'approbation soumise pour notre plan de classification a été approuvée et que notre municipalité peut dès maintenant appliquer les règles et procéder aux opérations de tri, de destructions et de conservation permanente inhérents à une gestion documentaire saine et efficace.

#### **MRC des Chenaux, certificat de conformité**

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis le certificat de conformité concernant le règlement numéro 2021-03-565, modifiant le plan d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT** que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Stéphane Bourassa, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

2021-07-04

**À CES CAUSES**, il est proposé par Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;
- Confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;
- Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement et Accélération pour la reconstruction d'une partie du rang des Chutes-Nord**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT** que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Stéphane Bourassa, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

2021-07-05

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;
- Confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;
- Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité.**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Narcisse est très sensible au développement du Parc, un joyau qui fait notre fierté;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'est pas une entreprise qui a besoin de visibilité pour offrir un ou des produits, elle veut cependant s'associer au Parc en l'appuyant financièrement pour atteindre ses objectifs et lui offrir en plus, la publicité des activités qui se réalisent sur notre territoire dans le but de meubler le séjour des utilisateurs du Parc.

2021-07-07

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de défrayer un montant de 650 \$, plus taxes, pour une publicité dans la nouvelle brochure 2021 du Parc de la rivière Batiscan.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Varia**

**14. Deuxième période de questions**

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé !  
Stéphane Bourassa,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**15. Clôture de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

2021-07-08

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

De clôturer l'assemblée à 20 h 9.

**Adoptée à l'unanimité.**

/ Original signé /  
Monsieur Guy Veillette,  
Maire

/ Original signé /  
Monsieur Stéphane Bourassa,  
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /  
Guy Veillette  
Maire et Président d'assemblée